



## Traité Baba Metsia

### Michna 8 - Chapitre 5

מְלֹוה אֶذְם אֶת אֲרִיסֵי חַטָּאת בְּחַטָּאת,  
לְזָבָע, אֶבְל לֹא לְאֶכְל.  
שְׁפִיה בֵּין גַּמְלִיאֵל מְלֹוה אֶת אֲרִיסֵי  
חַטָּאת בְּזָקָר וְהַזְּלָל,  
או בְּזָל וְהַזְּקָרָו,  
וּנוֹטֵל מִן כַּשְׁעָר הַזָּל.  
לֹא שְׁהַלְכָה כֵּן,  
אֶלְאֶ שְׁרָצָה לְהַחֲמִיר עַל עַצְמוֹ.

Un homme (c'est-à-dire un propriétaire terrien) peut prêter à ses métayers des grains de blé, contre remboursement [de cette même quantité] de blé, si c'est qu'ils les ensemencent [dans son champ], pas pour qu'ils les consomment [à titre personnel].

En effet, Rabban Gamliel avait [l'habitude] de prêter à ses métayers des grains de blé, contre remboursement [de cette même quantité] de blé, pour qu'ils les ensemencent ; qu'ils (les grains de blé) aient été chers [initialement], puis qu'ils aient baissé, ou qu'ils aient été bon marché, puis qu'ils aient renchéri, il (Rabban Gamliel) ne prenait d'eux (lors du remboursement) [que des grains de blé, évalués] selon le prix bas ; non que la loi soit ainsi, mais parce qu'il voulait être rigoureux avec lui-même.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.